



BÜRSTNER

DISCOVER THE BETTER

B66 Camping-car

Tout équipés. Au juste prix.



Fiches techniques

Août 2026

CH 08/2026 AVIS SUR LA DISPONIBILITÉ DES COMPOSANTS INDIVIDUELS Nous nous réservons le droit d'adapter l'équipement et les options du véhicule en cas de pénurie de matériel en concertation avec votre partenaire commercial.

CH

Informations importantes	3
Tout équipé. A petit prix.	5
B66 Camping-car	9

Remarques importantes pour le choix de votre camping-car

Lors de l'achat d'un camping-car, van aménagé ou Urban Vehicle (ci-après : camping-car), le choix de l'implantation adaptée ainsi qu'un design attrayant sont particulièrement importants. Toutefois, le poids joue également un rôle essentiel. Famille, amis, équipements optionnels, accessoires et bagages – tout doit pouvoir trouver sa place.

Parallèlement, des limites légales et techniques encadrent la configuration et le chargement. Chaque camping-car est conçu pour une masse déterminée qui ne doit pas être dépassée en circulation.

Les acheteurs de camping-cars sont donc confrontés à la question suivante :

Comment configurer mon véhicule afin d'y accueillir passagers, bagages et accessoires selon mes besoins, sans dépasser la masse maximale autorisée ?

Afin de vous aider dans cette décision, nous vous présentons ci-dessous quelques informations importantes pour le choix de votre véhicule au sein de notre gamme.

1. La masse en charge maximale techniquement admissible ...

... est une valeur déterminée par le fabricant que le véhicule ne doit pas dépasser. Bürstner définit une limite supérieure pour le véhicule par rapport à l'implantation, cette limite pouvant varier d'une implantation à l'autre (par ex. 3 500 kg, 4 400 kg). Vous trouverez l'indication correspondante pour chaque implantation dans les caractéristiques techniques.

Hauteur hors-tout (env. cm)	273 / 287 
Hauteur intérieure (env. cm)	190
Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)*	3500
Masse du véhicule en état de marche (kg) (+/-5%)*	2830 (2689 jusqu'à 2972)*
Poids défini par le constructeur pour les équipements en option (kg) (charge utile)*	295

2. La masse en ordre de marche ...

... se compose - pour simplifier - du véhicule de base avec l'équipement standard plus un poids forfaitaire de 75 kg pour le conducteur. Il est légalement autorisé et possible que la masse en ordre de marche de votre véhicule diverge de la valeur nominale indiquée dans les documents de vente. La tolérance admissible s'élève à + 5 %. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Pour une pleine transparence sur les écarts de poids possibles, Bürstner pèse chaque véhicule à la fin de la chaîne et communique à votre partenaire le résultat de la pesée de votre véhicule pour qu'il vous le transmette.

Vous trouverez des explications détaillées sur la masse en ordre de marche au point « Mentions légales ».

3. Les Nombre de sièges autorisés (conducteur inclus) ...

... sont déterminés par le fabricant dans ladite procédure de réception par type. De cela résulte ladite masse des passagers. Pour cela, un poids forfaitaire de 75 kg par passager (sans conducteur) est calculé.

Vous trouverez des explications détaillées sur la masse des passagers au point

« Mentions légales ».

Transmission	Propulsion arrière
Nombre de sièges autorisés (conducteur inclus)*	4
Nombre de couchages de série / max.	2 - 4 ●
Dimensions lit arrière (env. cm)	195x72 185x76

4. Les Poids défini par le constructeur pour les équipements en option ...

... sont une valeur définie par Burstner par implantation pour la masse maximale d'équipement pouvant être commandé en option. Cette limitation a pour but de garantir que la capacité de charge minimale, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires montés ultérieurement pour les véhicules livrés par Burstner soit également disponible pour la charge supplémentaire. Si la pesée à la fin de la chaîne devait exceptionnellement révéler que la possibilité de chargement additionnel réelle dépasse en baisse la capacité de charge minimale par suite d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderions alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option.

Vous trouverez des explications détaillées sur les répercussions des tolérances sur la capacité de charge minimale et la masse de la charge utile au point « Mentions légales ».

Hauteur hors-tout (env. cm)	273 / 287 ●
Hauteur intérieure (env. cm)	190
Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)*	3500
Masse du véhicule en état de marche (kg) (+/-5%)*	2830 (2689 jusqu'à 2972)*
Poids défini par le constructeur pour les équipements en option (kg) (charge utile)*	295

5. Le poids en surplus de l'équipement en option et des paquets ...

Pack Confort Cellule

- Habillage des parois intérieures en tissu
- Stores plissés occultants cabine
- Moustiquaire de porte coulissante
- Transformation des lits jumeaux en grand couchage arrière
- Extension du plan de travail cuisine
- Baies à encadrement
- Batterie Lithium 100 Ah
- Eclairage indirect Led

SA-Code 725044
 Poids supplémentaire + 3 kg*
 Prix total du pack 5 255,-
 Votre avantage 2 240,-
Tarif

3 015,-

... augmente la masse réelle du véhicule (= masse en ordre de marche plus l'équipement en option choisi) et diminue la capacité de charge. La valeur mentionnée indique le poids en surplus par rapport à l'équipement standard de l'implantation respective. Le poids total des paquets choisis et de l'équipement en option ne doit pas dépasser les Poids défini par le constructeur pour les équipements en option.

Tout équipées. À petits prix.

Le B66 réunit le meilleur du confort, du design et de l'avantage prix dans une configuration clairement définie. Un équipement réfléchi, une réalisation haut de gamme et prêt pour partir immédiatement à l'aventure

Un espace de vie généreux, des solutions de rangement intelligentes et un équipement de série complet vous permettent de vous sentir chez vous dès le premier instant. Techniquement fiable, visuellement affirmé et développé avec l'ambition de rendre les voyages plus simples.

Le B66 incarne un équipement maximal avec une clarté parfaitement maîtrisée. Ni superflu, ni compromis – uniquement l'essentiel pour la route.

Édition limitée. Exigence intemporelle.

Design intérieur 690 TD

Individuel, haut de gamme, harmonisé.



 Les illustrations et descriptions figurant dans ce document peuvent présenter des équipements optionnels disponibles moyennant un supplément. Les images représentées peuvent différer de la réalité. Sous réserve de modifications de construction, d'équipement ou de contenu de la livraison.

Design intérieur 732 TD

Individuel, haut de gamme, harmonisé.



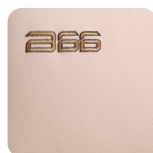
 Les illustrations et descriptions figurant dans ce document peuvent présenter des équipements optionnels disponibles moyennant un supplément. Les images représentées peuvent différer de la réalité. Sous réserve de modifications de construction, d'équipement ou de contenu de la livraison.

Selleries

Choisissez parmi trois designs de sellerie.



Chocolate



Crème



Stone

 Les illustrations et descriptions figurant dans ce document peuvent présenter des équipements optionnels disponibles moyennant un supplément. Les images représentées peuvent différer de la réalité. Sous réserve de modifications de construction, d'équipement ou de contenu de la livraison.

FIAT

B66 Camping-car

Tout équipés. Au juste prix.



 Les illustrations et descriptions figurant dans ce document peuvent présenter des équipements optionnels disponibles moyennant un supplément. Les images représentées peuvent différer de la réalité. Sous réserve de modifications de construction, d'équipement ou de contenu de la livraison.



Équipements de série B66 Camping-car

690 TD

732 TD



Prix Public TTC rendu concession	79 866,-	80 866,-
Longueur hors-tout (env. cm)	699	719
Largeur hors-tout (env. cm)	230	230
Hauteur hors-tout (env. cm)	305	305
Hauteur intérieure (env. cm)	205	205
Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)*	3500	3500
Masse du véhicule en état de marche (kg) (+/-5%)*	3086 (2932 jusqu'à 3240)*	3146 (2989 jusqu'à 3303)*
Poids défini par le constructeur pour les équipements en option (kg) (charge utile)*	64	0
Masse tractable maximale techniquement admissible (kg)	2000	2000
Poids roulant total autorisé (env. kg)	5500	5500
Empattement (env. mm)	4035	4035
Nombre de sièges autorisés (conducteur inclus)*	4	4
Nombre de couchages de série / max.	2 - 5 o ¹⁾	2 - 5 o ¹⁾
Dimensions lit d'appoint dînette (env. cm)	210x115-86 o	208x105-65 o
Dimensions lit de pavillon dînette (env. cm)	200x135-125 o	200x134 o
Dimensions lit arrière (env. cm)	199x80-63 190x80	190x145
Réfrigérateur (litres), compartiment congélation (litres)	131,5 (15)	131,5 (15)
Réservoir eau propre (litres)	105	105
Réservoir eau propre durant la conduite (litres)	20	20



En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des Poids défini par le constructeur pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas de page.



Équipements de série B66 Camping-car

	690 TD	732 TD
		
Réservoir eaux usées	90	90
Epaisseur plancher / parois latérales / toit (mm)	40 / 30 / 30	40 / 30 / 30
Coffre à gaz pour	2x11kg	2x11kg
Motorisations Fiat		
Fiat Ducato Multijet 3 - 2,2l - 140 ch - Euro 6E - boîte automatique	●	●
Châssis Fiat		
ABS (système antiblocage des roues)	●	●
Alternateur renforcé (220 Ah)	●	●
Assistance au freinage d'urgence avec détection des piétons	●	●
Assistance au maintien en ligne	●	●
Capteur de pression des pneumatiques	●	●
Châssis Fiat à voie arrière élargie	●	●
Châssis à voie arrière élargie	●	●
Détecteur de somnolence	●	●
ESP, ASR, Hill Descent Control et Traction Plus	●	●
Feux antibrouillard avant	●	●
Feux de jour	●	●
Fix and Go Kit (à la place de la roue de secours)	●	●
Frein à main électrique	●	●

● Équipement de série



En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des Poids défini par le constructeur pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas de page.



Équipements de série B66 Camping-car

	690 TD	732 TD
Jantes aluminium 16"	●	●
Limiteur de vitesse intelligent (AIV)	●	●
Pare-chocs avant couleur carrosserie	●	●
Pneus 4 saisons	●	●
Reconnaissance des panneaux de signalisation	●	●
Ressorts à lames composites	●	●
Régulateur de vitesse	●	●
Réservoir diesel 60 litres	●	●
Rétroviseurs bras large	●	●
Start & Stop	●	●
Cabine Fiat		
Airbags conducteur et passager	●	●
Climatisation manuelle en cabine	●	●
Habillage des sièges cabine assorti à la cellule	●	●
Porte-gobelets	●	●
Stores plissés occultants cabine	●	●
Tableau de bord Techno	●	●
Volant et pommeau de levier de vitesse gainés cuir	●	●
Équipement extérieur		

● Équipement de série



En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des Poids défini par le constructeur pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas de page.



Équipements de série B66 Camping-car

690 TD



732 TD



Baies à encadrement	●	●
Couleur extérieure Gris Lanzarote (cabine)	●	●
Graphisme exclusif B66	●	●
Lanterneau 50 x 70 cm	●	●
Lanterneau 40 x 40 espace cuisine	●	●
Lanterneau 40x40 espace nuit	●	●
Lanterneau salle de bain	●	●
Marchepied cellule encastré	●	●
Marchepied électrique	●	●
Plancher isolé en XPS avec soubassement en polyester	●	●
Porte d'entrée XL avec baie, moustiquaire et verrouillage centralisé	●	●
Porte de soute côté droit	●	●
Porte de soute côté gauche	●	●
Revêtement de toit en polyester	●	●
Store extérieur - 4,00 m - anthracite - sans éclairage led	●	●
Troisième feu stop intégré au logo	●	●
Habitation		
Banquettes face-face avec table portefeuille	—	●
Double plancher technique isolé et chauffé - Thermofloor	●	●

● Équipement de série — Non disponible



*INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des Poids défini par le constructeur pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas de page.



Équipements de série B66 Camping-car

	690 TD	732 TD
Dînette en L	●	—
Grandes trappes de rangement intégrées dans le double-plancher	●	●
Lit central réglable en hauteur (+/- 25 cm)	—	●
Matelas en mousse confort multi-zones	●	●
Mobilier B66	●	●
Oeillets d'arrimage avec rails de fixation dans la soute	●	●
Système de ventilation arrière des placards	●	●
Transformation des lits jumeaux en grand couchage arrière	●	—
Cuisine		
Extension de plan de travail pivotant	●	—
Plaque de cuisson avec couvercle en verre et évier séparé	●	●
Réfrigérateur à compression 131,5 L (compartiment congélation 15 L)	●	●
Sanitaires		
Dispositif anti-déversement réservoir eau propre	●	●
Pompe à eau haut débit	●	●
WC à cassette	●	●
Installation électrique		
Batterie lithium 104 Ah	●	●
Booster 45A	●	●

● Équipement de série — Non disponible



En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des Poids défini par le constructeur pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas de page.



Équipements de série B66 Camping-car

690 TD



732 TD



Eclairage extérieur LED avec interrupteur à l'entrée	●	●
Eclairage penderie	●	—
Prise 230V dans la soute	●	●
Prises 12 V / 230 V	●	●
Prises USB	●	●
Pré-câblage panneau solaire et climatisation	●	●
Spots de lecture	●	●
Éclairage indirect	●	●
Éclairage indirect à LED	●	●
Chauffage - climatisation / Installation gaz		
Combiné chauffage / chauffe-eau Combi 6	●	●
Commande digitale CP Plus	●	●
Audio - Media		
Antenne satellite automatique Telesat HD 65 cm	●	●
Module Pioneer pour volant multifonctions	●	●
Pré-installation radio DAB et antenne dans le retroviseur extérieur	●	●
Station multimédia 7" avec caméra de recul	●	●
Support(s) TV écran plat	●	●

● Équipement de série — Non disponible



*INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des Poids défini par le constructeur pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas de page.

Accessoires

		Tarif CHF ^{a)}	Poids supplémentaire* (kg)	690 TD	732 TD
Augmentation de la masse en charge max. admissible (env. kg)					
794652	Augmentation du PTAC de 3,5t à 3,65t	270,-	0	o	o
Equipement extérieur					
794240	Sun-Roof ouvrant avec moustiquaire et store occultant	960,-	9	o	o
Habitation					
794498	Dînette transformable en couchage supplémentaire	670,-	10	o	o
791280	Lit de pavillon électrique	1 660,-	50	o	o
714012	Sellerie cuir B66 - Chocolate		0	o	o
714006	Sellerie cuir B66 - Crème		0	o	o
714011	Sellerie cuir B66 - Stone		0	o	o
Chauffage - climatisation / Installation gaz					
793897_3	Chauffage diesel/électrique Combi 6 DE ²⁾	1 260,-	-3	o	o

o Équipement en option



* INFO

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales. Dans le cas d'une surcharge, la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option augmente. Cette augmentation résulte de la capacité de charge plus élevée due au châssis alternatif. Le propre poids plus élevé du châssis alternatif et notamment le poids pour, le cas échéant, des variantes de moteurs plus lourds contraignantes (180 CV par ex.) doivent être déduits. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas de page.

Information Utiles

Toute modification apportée à l'équipement monté usine de votre véhicule peut vous mettre en non-conformité avec la loi.

- Merci de respecter la réglementation en vigueur pour assurer une conduite responsable et sûre de votre véhicule
- Assurez-vous de posséder le permis de conduire nécessaire pour conduire votre camping-car.
- Merci de respecter obligatoirement la masse maximale en charge techniquement admissible de votre véhicule.
- Veuillez noter que si vous modifiez (montez / diminuez) le poids total techniquement admissible, la charge de la remorque peut également changer.
- Respectez la charge de chaque essieu et assurez-vous de la bonne répartition de la charge par rapport à l'essieu et sa capacité de charge.
- Le montage d'équipement sur le toit (ex: antenne satellite...) peut entraîner une augmentation de la hauteur hors-tout du véhicule.
- Selon le modèle choisi, des restrictions quant aux possibilités de montage d'accessoires sur le toit peuvent être appliquées.
- Les caractéristiques techniques contenues dans ce document sont celles disponibles au moment de l'impression. Malgré un contrôle approfondi, nous ne sommes pas responsables d'éventuelles erreurs d'impression. Le constructeur se réserve le droit d'émettre des modifications techniques, de construction ou d'équipement.
- Nous nous réservons le droit de modifier des pièces, des coloris ou de moduler les livraisons d'accessoires à tout moment, et sans l'annoncer publiquement, sans porter atteinte aux caractéristiques essentielles des modèles décrits et représentés par des illustrations, si nous jugeons ces modifications indispensables à la perfection de nos produits, à l'amélioration de leur conception pour des raisons d'ordre technique ou commercial.
- Avant toute transaction, merci de vous informer auprès de votre concessionnaire Bürstner des éventuelles modifications ayant pu être opérées sur le produit entre la date de signature du contrat de vente et celle de l'impression du présent document.
- Tous les prix d'équipement indiqués sont ceux pratiqués dans le cadre d'un montage des accessoires en usine au moment du passage en chaîne du véhicule.
- Montage ultérieur de tête d'attelage, porte moto ou suspension uniquement possible avec accord écrit du constructeur.
- En cas de montage d'équipement(s) supplémentaire(s), le poids à vide du camping-car augmente et par conséquent entraîne une diminution de la charge utile.
- Pour toute option montée hors chaîne de montage, les frais réels seront facturés (pièces et main d'œuvre).
- Les caractéristiques et dimensions mentionnées dans ce document sont indicatives.
- Merci de noter qu'en fonction du véhicule, certaines combinaisons d'accessoires de toit ne sont pas possibles.
- Nous ne sommes pas responsables des modifications pouvant être apportées par nos fournisseurs, ni des erreurs typographiques survenues lors de l'édition des documents.
- Toute reproduction de texte ou de document, même partielle, est interdite.

Avis juridiques sur les informations relatives aux poids

Les indications et les contrôles de poids pour les camping-cars sont réglés dans tous les pays de l'UE de manière standardisée dans le règlement d'exécution de l'UE n° 2021/535 (jusqu'à juin 2022 : règlement d'exécution de l'UE n° 1230/2012). Nous avons regroupé pour vous et vous expliquons les principaux termes et les spécifications légales qui découlent de ce règlement. Nos revendeurs et le configurateur Bürstner sur notre site Internet constituent une aide complémentaire pour la configuration de votre véhicule.

1. Masse maximale techniquement admissible

La masse maximale techniquement admissible (ou encore : masse maximale techniquement admissible à l'état chargé) du véhicule (par ex. 3 500 kg) est une spécification de masse définie par le fabricant que le véhicule ne doit pas dépasser. Vous trouverez des informations sur la masse maximale techniquement admissible du modèle que vous avez choisi dans les caractéristiques techniques. Si, au cours de son fonctionnement pratique, le véhicule dépasse la masse maximale techniquement admissible, ceci représente une infraction au règlement passible d'une amende.

2. Masse en ordre de marche

En termes simples, il s'agit de la masse en état de marche du véhicule de base avec l'équipement standard plus un poids forfaitaire de 75 kg pour le conducteur fixé par la loi. Elle comprend principalement les éléments suivants :

- le poids à vide du véhicule, avec sa carrosserie, y compris le plein des consommables comme les graisses, les huiles et les liquides réfrigérants ;
- l'équipement standard, c'est-à-dire tous les objets d'équipements qui sont normalement contenus dans l'étendue de la livraison montés en usine ;
- le réservoir d'eau fraîche intégralement rempli en état de marche (remplissage conforme aux indications du fabricant ; 20 litres) et une bouteille de gaz en alu remplie de gaz à 100 % et pesant 16 kg ;
- le réservoir à carburant rempli à 90 %, avec le carburant ;
- le conducteur, dont le poids – indépendamment du poids réel – est fixé à un forfait de 75 kg selon le droit en vigueur dans les pays de l'UE.

Vous trouverez des informations sur la masse en ordre de marche pour chaque modèle dans nos documents de vente. Il est important de savoir que, en ce qui concerne la valeur indiquée dans les documents de vente pour la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard déterminée dans le cadre d'une procédure de réception par type et contrôlée par les autorités. Il est légalement autorisé et possible que la masse en ordre de marche du véhicule qui vous a été livré diverge de la valeur nominale indiquée dans les documents de vente. La tolérance admissible s'élève à $\pm 5\%$. Ainsi, le législateur UE tient compte du fait que certaines fluctuations se produisent pour la masse en ordre de marche, en raison des fluctuations de poids pour les pièces en sous-traitance ainsi qu'en raison du processus et des intempéries. Ces divergences de poids peuvent être constatées à l'appui d'un exemple de calcul :

- Masse en ordre de marche selon les documents de vente : 2 850 kg
- Tolérance légalement admissible de $\pm 5\%$: 142,50 kg
- Marge légalement admissible de la masse en ordre de marche : 2 707,50 kg à 2 992,50 kg

La marge concrète des divergences de poids admissibles de chaque modèle se trouve dans les caractéristiques techniques. Bürstner déploie de gros efforts pour réduire à un minimum incompressible les fluctuations de poids du point de vue de la production. Les écarts aux extrémités supérieure et inférieure de la marge sont donc très rares ; cependant, d'un point de vue technique, ils ne peuvent pas être totalement exclus malgré toutes les optimisations. Le poids réel du véhicule ainsi que le respect de la tolérance admissible sont donc contrôlés par Bürstner par pesée de chaque véhicule à la fin de la chaîne.

3. Masse des passagers

La masse des passagers s'élève pour chaque siège prévu par le fabricant à un forfait de 75 kg, indépendamment du poids réel des passagers. La masse du conducteur est déjà comprise dans la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et n'est donc pas à nouveau calculée. Dans le cas d'un camping-car avec quatre sièges autorisés, la masse des passagers s'élève ainsi à $3 \times 75 \text{ kg} = 225 \text{ kg}$.

4. Équipement en option et masse réelle

L'équipement en option (aussi : équipement additionnel) comprend, selon la définition juridique, toutes les pièces d'équipement optionnelles non contenues dans l'équipement standard, lesquelles sont montées sur le véhicule sous la responsabilité du fabricant – c'est-à-dire départ usine – et qui peuvent être commandées par le client (par ex. store-banne, support pour vélo ou moto, installation satellite, installation solaire, four, etc.). Vous trouverez des informations sur les poids individuels ou par paquet de l'équipement en

option pouvant être commandé dans nos documents de vente. À ce titre, les autres accessoires installés en usine après la livraison du véhicule par le revendeur ou par vous personnellement ne font pas partie de l'équipement en option.

La masse du véhicule en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et la masse de l'équipement en option monté en usine sur un véhicule concret sont désignées ensemble comme masse réelle. Vous trouverez l'indication correspondante pour votre véhicule après le transfert sous le chiffre 13.2 du certificat de conformité (Certificate of Conformity, CoC). Veuillez noter que cette indication est également une valeur standardisée. Étant donné que pour la masse en ordre de marche – en tant qu'élément de la masse réelle – une tolérance légalement autorisée de $\pm 5\%$ est valable (voir n° 2), la masse réelle peut aussi varier par rapport à la valeur nominale indiquée.

5. Capacité de charge et capacité de charge minimale

Le montage d'un équipement en option est également soumis à des limites techniques et juridiques : il n'est possible de commander et de monter en usine que l'équipement en option qui offre encore suffisamment de poids libre pour les bagages et les autres accessoires (capacité de charge), sans que la masse en charge maximale techniquement admissible soit dépassée. La capacité de charge résulte de la déduction de la masse en ordre de marche (valeur nominale selon les documents de vente, voir ci-dessus n° 2), la masse de l'équipement en option (voir ci-dessus n° 4) et de la masse des passagers (voir ci-dessus n° 3) de la masse en charge maximale techniquement admissible (voir ci-dessus n° 1). La réglementation européenne prévoit pour les camping-cars une capacité de charge minimale fixe, qui doit au moins être disponible pour les bagages ou les autres accessoires non montés en usine. Cette capacité de charge minimale se calcule de la manière suivante :

Capacité de charge minimale en kg $\geq 10 * (n + L)$ Ce qui suit étant applicable : « n » = nombre maximal de passagers plus le conducteur et « L » = longueur totale du véhicule en mètres.

Dans le cas d'un camping-car d'une longueur de 6 m avec 4 sièges autorisés, la capacité de charge minimale s'élève donc par ex. à 10 kg * (4 + 6) = 100 kg.

Afin que la capacité de charge minimale reste préservée, il existe pour chaque modèle de véhicule une combinaison maximale d'équipements pouvant être commandés en option. Dans l'exemple ci-dessus, avec une capacité de charge minimale de 100 kg, la masse en charge de l'équipement en option pour un véhicule avec quatre sièges autorisés et une masse en ordre de marche de 2 850 kg par ex. devrait s'élever au maximum à 325 kg :

3 500 kg masse en charge maximale techniquement admissible
 – 2 850 kg masse en ordre de marche
 – 3*75 kg masse des passagers
 – 100 kg capacité de charge minimale
 = 325 kg masse maximale autorisée de l'équipement en option

Il est important de savoir que ce calcul part de la valeur standard fixée dans la procédure de réception par type pour la masse en ordre de marche, sans prendre en considération les écarts de poids admissibles pour la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2). Si la valeur maximale admissible pour l'équipement en option de (dans l'exemple) 325 kg est presque ou complètement épuisée, il se peut donc que, lors d'un écart de poids vers le haut, la capacité de charge minimale de 100 kg soit certes garantie du point de vue calcul en appliquant la valeur standard de la masse en ordre de marche, mais que, en réalité, il n'existe aucune possibilité de chargement additionnel correspondante. Voici également un exemple de calcul pour un véhicule équipé de quatre sièges, dont la masse en ordre de marche réellement pesée est supérieure de 2 % à la valeur nominale :

3 500 kg masse en charge maximale techniquement admissible
 – 2 907 kg masse en ordre de marche réellement pesée (+ 2 % par rapport à la valeur indiquée de 2 850 kg)
 – 3*75 kg masse des passagers
 – 325 kg équipement en option (valeur maximale autorisée)
 = 43 kg possibilité de chargement additionnel réelle (< masse nominale de la capacité de charge de 100 kg)

Pour éviter ce genre de situation, Bürstner réduit encore, selon les modèles, le poids maximal autorisé de l'équipement total pouvant être commandé en option. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner, soit aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire.

Étant donné que le poids d'un véhicule concret peut uniquement être déterminé lors de la pesée à la fin de la bande, il peut arriver, dans des cas très rares, que malgré cette limitation de l'équipement en option, la capacité de charge minimale à la fin de la bande ne soit pas garantie. Afin de garantir la capacité de charge minimale y compris dans ces cas, Bürstner procédera alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons par ex. surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option.

6. Répercussions des tolérances de la masse en ordre de marche sur la capacité de charge minimale

Indépendamment de la capacité de charge minimale, vous devez aussi prendre en considération le fait que des fluctuations inévitables dues à la production de la masse en ordre de marche – vers le haut comme vers le bas – ont des répercussions en miroir sur la possibilité de chargement additionnel restante : si vous commandez notre exemple de véhicule (voir ci-dessus n° 3) par ex. avec un équipement en option d'un poids total de 150 kg, il en résulte une capacité de charge calculée de 275 kg sur la base de la valeur standard pour la masse en ordre de marche. La possibilité de chargement additionnel réellement disponible peut diverger de cette

valeur en raison des tolérances et être plus ou moins élevée. Si la masse en ordre de marche de votre véhicule est environ de 2 % supérieure (admissible) à celle indiquée dans les documents de vente, la possibilité de chargement additionnel passe de 275 kg à 218 kg:

- 3 500 kg masse maximale techniquement admissible
- 2 907 kg masse en ordre de marche réellement pesée (+ 2 % par rapport à la valeur indiquée de 2 850 kg)
- 3*75 kg masse des passagers
- 150 kg équipement en option commandé pour le véhicule concret
- = 218 kg possibilité de chargement additionnel réelle

Pour être sûr que la capacité de charge calculée soit réellement donnée, calculez à titre préventif les tolérances autorisées et possibles pour la masse en ordre de marche lors de la configuration de votre véhicule. Nous recommandons par ailleurs de peser le camping-car chargé avant de prendre la route sur une bascule non automatique et de déterminer, en respectant le poids individuel des passagers, si la masse maximale techniquement admissible et la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu sont respectées.

NOTES

¹ 3ème et 4ème place couchage : option "lit de pavillon au-dessus de la dînette" // 5ème place couchage : option "Dînette transformable en couchage complémentaire"

² Si l'option chauffage diesel est choisie, la capacité de la bouteille de gaz sera limitée à 5 Kg. Le coffre à gaz sera ainsi divisé en conséquence.

* Vous retrouverez plus d'informations sur les poids dans les "Informations Utiles"

CH - Prix recommandés, sans engagement, basés sur les tarifs valables pour la France métropolitaine. Les prix dans d'autres pays peuvent différer en raison de la devise, de la TVA, des taxes et des droits d'importation

propres à chaque pays. Par conséquent, veuillez contacter votre concessionnaire agréé pour connaître les prix en vigueur dans votre pays.

Mentions légales
Éditeur
Bürstner GmbH & Co. KG
Weststrasse 33 | D-77694
Kehl
info@buerstner.com
www.buerstner.com



BÜRSTNER